



erap-gsob.brussels 

Public · Governance · Skills



TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Reconnaître les signes chez les victimes

Savoir reconnaître et identifier les situations de traite des êtres humains permet de contribuer à la lutte contre ce phénomène. Sans un soutien extérieur, nombreuses sont les victimes qui ne savent pas sortir de l'exploitation. De plus, elles ne sont pas toujours conscientes qu'elles sont exploitées.

Dans le cadre de vos missions, vous êtes susceptible d'être confronté-e à ces situations de traite des êtres humains. Si vous êtes capable de les repérer, vous serez peut-être en mesure d'agir.



QU'EST-CE QUE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ?

La traite des êtres humains est une **forme moderne d'esclavage** où une personne en exploite une autre pour son propre profit. Il s'agit d'un crime qui met en péril la liberté et la dignité d'une personne et qui s'accompagne souvent de violences physiques et/ou psychologiques.

Le Code pénal belge (art. 433 quinquies) définit la traite des êtres humains par deux éléments constitutifs :

- **UNE ACTION** : Recruter, transporter, transférer, héberger, accueillir une personne, ou prendre ou transférer le contrôle exercé sur cette personne.
- **UN OBJECTIF** : Exploiter la personne, à savoir en tirer un profit.



La traite des êtres humains est un crime qui **peut toucher n'importe qui** : les ressortissants de pays tiers, les ressortissants de l'UE et les Belges, sans distinction d'âge ou de sexe. L'exploitation laisse des traces sur le bien-être physique, psychologique et social des victimes et sur leur épanouissement futur.

L'exploitation peut prendre les formes suivantes :

- Exploitation sexuelle
- Exploitation économique
- Exploitation de la mendicité
- Prélèvement illégal et trafic d'organes
- Faire commettre un crime ou un délit contre son gré

L'exploitation sexuelle et l'exploitation économique sont les formes d'exploitation les plus courantes dans la traite des êtres humains. Nous devons être capables de les reconnaître afin d'aider les victimes !

QU'EST-CE QUE L'EXPLOITATION SEXUELLE ?

OÙ ET COMMENT
RECONNAÎTRE
LES VICTIMES ?



EXPLOITATION SEXUELLE :

Inciter ou contraindre
une personne à vendre
son corps et à fournir des
services sexuels afin d'en
retirer un profit
personnel.



QUELS SONT LES SIGNAUX AUXQUELS NOUS DEVONS ÊTRE ATTENTIFS ? LA PERSONNE :

- ✓ donne l'impression d'être fatiguée et épuisée.
- ✓ présente des hématomes et d'autres signes de violence.
- ✓ reçoit constamment des appels téléphoniques, des SMS, ...
- ✓ possède plusieurs téléphones ou cartes SIM.
- ✓ semble être socialement isolée et ne peut donc contacter sa famille ou ses amis.
- ✓ est limitée dans sa liberté de mouvement.
- ✓ est menacée, craintive et ne veut pas parler de la situation.
- ✓ ne peut refuser aucun client.
- ✓ est accompagnée d'une autre personne, qui prend toujours la parole.
- ✓ ne dispose pas de l'argent qu'elle a gagné.
- ✓ est allophone et ne parle pas français, ni néerlandais, ni anglais.
- ✓ éprouve une méfiance profonde envers les services publics (police, inspection, ...).
- ✓ n'est pas en possession de son propre passeport ou carte d'identité.
- ✓ ...



SECTEURS À RISQUE :

- ✓ Les bars de prostitution
- ✓ Les clubs de strip-tease
- ✓ La prostitution en vitrine
- ✓ La prostitution de rue
- ✓ Les salons de massage
- ✓ Les bars à champagne
- ✓ Les hôtels de passe
- ✓ L'industrie du porno
- ✓ Les sites de rencontre en ligne
- ✓ Les escortes et réceptions privées
- ✓ ...

On peut parler de traite des êtres humains avec exploitation sexuelle si **plusieurs signaux sont présents**.

La combinaison des signaux indique que la personne se trouve dans un état de dépendance physique et/ou psychologique à l'égard de l'exploiteur.

QU'EST-CE QUE L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE ?

OÙ ET COMMENT
RECONNAÎTRE
LES VICTIMES ?



?

EXPLOITATION ÉCONOMIQUE :

Mettre une personne au travail ou l'inciter à fournir des services dans des conditions contraires à la dignité humaine.



QUELS SONT LES SIGNAUX AUXQUELS NOUS DEVONS ÊTRE ATTENTIFS ? LA PERSONNE :

- ✓ preste des journées extrêmement longues.
- ✓ perçoit un faible salaire ou est partiellement, voire pas du tout payée.
- ✓ est hébergée par l'employeur.
- ✓ cohabite avec de nombreux autres travailleurs.
- ✓ voit sa situation professionnelle se dégrader progressivement (une charge de travail plus importante pour un salaire plus faible).
- ✓ exécute des travaux dangereux sans que les mesures de sécurité nécessaires ne soient prises.
- ✓ travaille dans des conditions insalubres et/ou non hygiéniques.
- ✓ est traitée de manière irrespectueuse et subit des agressions verbales et/ou physiques de l'employeur.
- ✓ craint de perdre son emploi, car elle perd alors son logement également.
- ✓ craint les contrôles des services d'inspection.
- ✓ ne semble avoir aucune vie sociale.
- ✓ ...

!

SECTEURS À RISQUE :

- ✓ Le secteur de la construction
- ✓ L'Horeca (cafés, restaurants, snackbars, bars à chicha, etc.)
- ✓ Les ongleries et salons de coiffure
- ✓ Les entreprises de tri (vêtements, déchets)
- ✓ Le secteur de l'agriculture et de l'horticulture
- ✓ Les services de car wash manuel
- ✓ Les services d'aide ménagère
- ✓ ...

On peut parler de traite des êtres humains avec exploitation économique si **plusieurs signaux sont présents**. La combinaison des signaux indique que la personne se trouve dans un état de dépendance physique et/ou psychologique à l'égard de son employeur.

LES AUTRES FORMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



Bien que les autres formes de traite des êtres humains soient moins connues, il faut également y être attentif :


- **EXPLOITATION DE LA MENDICITÉ** : les victimes sont poussées à mendier et doivent remettre leurs gains aux personnes qui les exploitent. Dans de nombreux cas, elles sont exploitées par un membre de la famille ou du clan, ce qui complique encore leur tâche quand elles souhaitent sortir de cette situation. Les victimes potentielles errent dans des lieux publics tels que les gares, les parkings de magasins, les rues commerçantes, les grands carrefours, ... En cas d'exploitation, elles sont amenées ou récupérées par la même personne, elles passent de longues journées au même endroit, sont constamment surveillées, doivent remettre l'argent qu'elles ont gagné, ...
- **FAIRE COMMETTRE UN CRIME OU UN DÉLIT CONTRE SON GRÉ** : les victimes sont contraintes de commettre un délit contre leur gré, tel que le trafic de drogue, la vente de stupéfiants, l'entretien de plantations de cannabis, la commission de vols à la tire, ...
- **COMMERCE ILLÉGAL D'ORGANES** : des organes des victimes tels que les reins, le foie ou d'autres tissus humains sont prélevés selon des modalités illégales. Souvent, des sommes d'argent considérables ou un séjour légal leur sont promis en échange.



QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Si vous avez des doutes sur la situation d'une personne, si vous avez rencontré une victime potentielle, ou si vous souhaitez simplement obtenir davantage d'informations, n'hésitez pas à contacter un des **3 centres spécialisés pour l'accueil des victimes de la traite des êtres humains**. Ils assurent une permanence téléphonique 24h/24 7j/7 pour les urgences. Ils se tiennent à votre disposition pour vous fournir des conseils et un soutien dans d'éventuelles situations de traite des êtres humains.






PAG-ASA

 16B Rue des Alexiens
1000 Bruxelles

 02 511 64 64
 info@pag-asa.be
 www.pag-asa.be

Payoke (Anvers)

 03 201 16 90
 admin@payoke.be
 www.payoke.be

Sûrya (Liège)

 04 232 40 30
 info@asblsurya.be
 www.asblsurya.be

VOUS SOUHAITEZ VOUS FORMER À CETTE THÉMATIQUE ?

En collaboration avec PAG-ASA

L'ERAP, centre de formations et d'expertise en gestion publique, organise une formation à l'attention des agents des pouvoirs locaux et régionaux susceptibles de détecter la traite des êtres humains dans l'exercice de leur métier. Pour les inspecteurs de police, la formation a fait l'objet d'un agrément de la police fédérale.

**Découvrez les détails
de la formation
en cliquant ici**



Cette publication s'inscrit dans le cadre du Plan Global de Sécurité et de Prévention de Bruxelles Prévention et Sécurité et du Plan Régional de Formation de Brusafe



bps
.brussels 
Bruxelles Prévention & Sécurité

brusafe.brussels 
